



NOUVELLE-ÉCOSSE

Prévisions du marché du travail agricole de 2023 à 2030



Principales conclusions

- Près de la moitié des employeurs agricoles de la Nouvelle-Écosse n'ont pas été en mesure d'embaucher tous les travailleurs dont ils avaient besoin en 2022, ce qui a entraîné des retards de production et des pertes de ventes.
- Malgré l'augmentation prévue du nombre de travailleurs étrangers employés dans le secteur agricole, plus de 600 postes devraient être vacants en 2030.¹
- Les problèmes de main-d'œuvre dans la province devraient se poursuivre, la pénurie de main-d'œuvre nationale augmentant de 20 %, pour atteindre plus de 2 400 postes d'ici 2030.²
- La Nouvelle-Écosse a l'une des populations dont l'âge moyen est le plus élevé. Trente-six pour cent de la main-d'œuvre nationale actuelle devrait partir à la retraite entre 2023 et 2030, ce qui crée un besoin important de travailleurs expérimentés.
- Un afflux attendu d'immigrants représente une occasion pour le secteur agricole. Il sera essentiel de trouver des moyens d'attirer ces nouveaux arrivants vers des carrières en agriculture pour réduire les futures pénuries de main-d'œuvre.

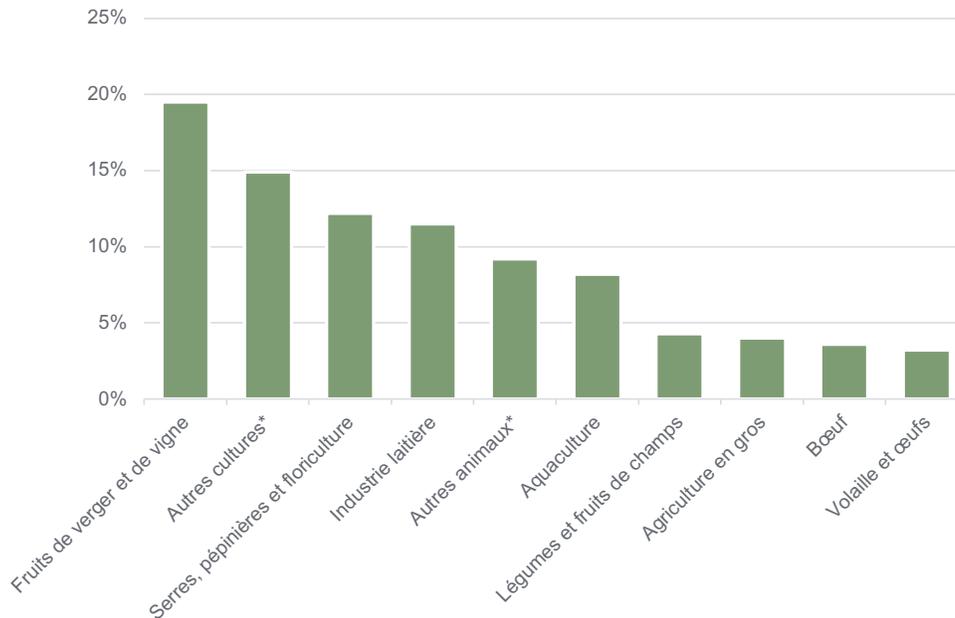
Effectif actuel

- La Nouvelle-Écosse employait 7 250 travailleurs nationaux pendant la saison de pointe en 2022, ce qui représente environ 2 % de la main-d'œuvre agricole nationale au Canada.
- Le secteur employait environ 1 650 travailleurs étrangers en 2022, plus de la moitié d'entre eux travaillant dans l'industrie des fruits de verger et de la vigne.³
- La province compte une forte proportion de travailleurs étrangers, qui représentent 19 % de sa main-d'œuvre agricole. Il s'agit de la quatrième concentration la plus élevée de toutes les provinces.⁴
- Le secteur comptait environ 715 postes vacants pendant la haute saison en 2022.⁵
- Le taux de postes vacants estimé pour le secteur était de 9,6 %, ce qui est plus élevé que les 7,4 % observés dans l'ensemble du Canada, en raison de la concentration de l'industrie des fruits de verger et de la vigne dans la province (graphique 1).⁶

¹ Le nombre de travailleurs étrangers comprend les travailleurs recrutés dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires et du Programme des travailleurs agricoles saisonniers. Il ne comprend pas les immigrants ni les résidents permanents. | ² La pénurie de main-d'œuvre nationale est la différence entre le nombre total de travailleurs demandés et le nombre de travailleurs canadiens employés, qui est égal à l'emploi de travailleurs étrangers plus le nombre de postes vacants. Estimation à la haute saison pour refléter la demande maximale pendant les pointes saisonnières dans l'agriculture. | ³ Statistique Canada, tableau : 32-10-0218-01. | ⁴ Après la Colombie-Britannique (25 %), l'Ontario (23 %) et le Québec (22 %). | ⁵ Modèle des professions, des compétences et des technologies du Conference Board du Canada. | ⁶ Statistique Canada; modèle des professions, des compétences et des technologies du Conference Board du Canada.

Graphique 1 : L'industrie des fruits de verger et de la vigne est le plus grand employeur agricole en Nouvelle-Écosse.

Part de l'emploi (travailleurs nationaux et étrangers) pendant la haute saison, en 2022, en Nouvelle-Écosse.



Source : Programme de statistiques sur la main-d'œuvre agricole et agroalimentaire, Statistique Canada.

* Les autres cultures sont principalement les cultures maraîchères mixtes (fruits et légumes) et les autres cultures mixtes. Les autres animaux sont principalement des élevages mixtes et des élevages d'animaux à fourrure et de lapins.

Observations de l'Enquête auprès des employeurs

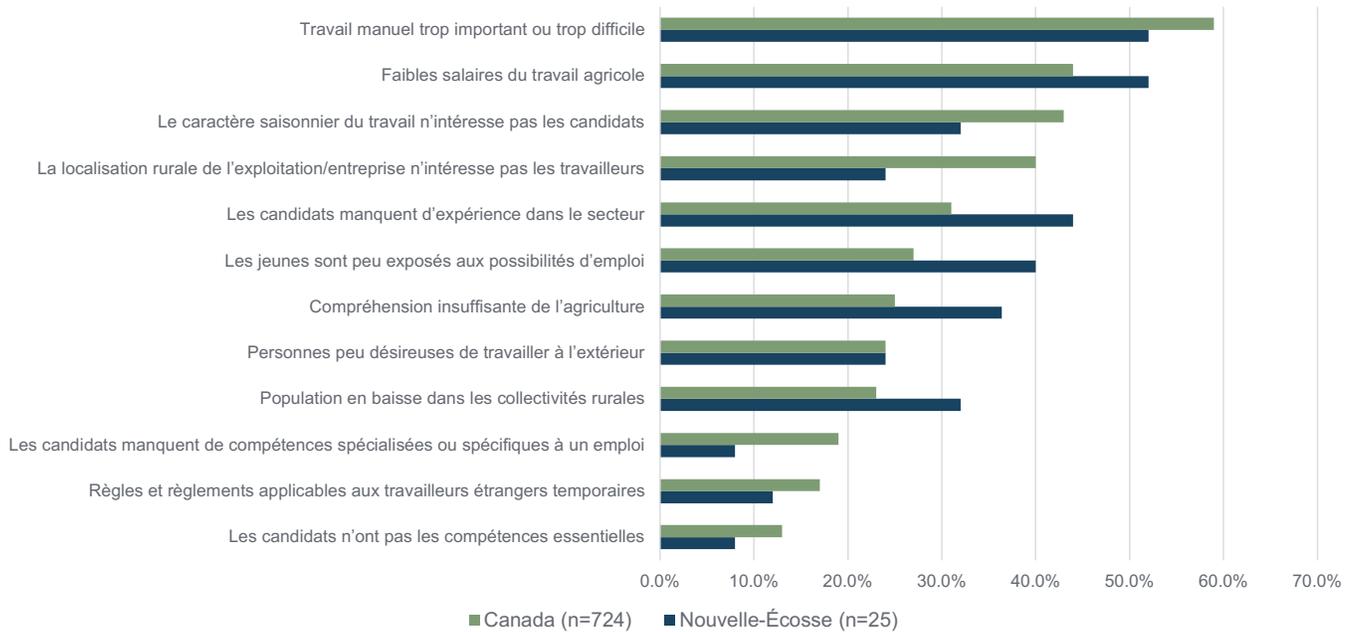
- Quarante-huit pour cent des employeurs agricoles de la Nouvelle-Écosse n'ont pas pu trouver tous les travailleurs dont ils avaient besoin en 2022, ce qui est légèrement supérieur au taux de 44 % observé dans l'ensemble du Canada.⁷
- Près de 30 % des employeurs de la Nouvelle-Écosse n'ont reçu aucune candidature nationale pour leurs offres d'emploi, et plus de la moitié n'ont reçu qu'une ou deux candidatures.⁸
- En raison de ces pénuries de main-d'œuvre, 30 % des employeurs ont perdu des ventes, tandis que 50 % ont connu des retards de production.⁹
- Quarante-quatre pour cent des employeurs de la Nouvelle-Écosse ont indiqué que le manque de candidats ayant de l'expérience dans le secteur était un facteur important qui entravait le recrutement, ce qui est bien supérieur aux 31 % signalés par les employeurs de l'ensemble du Canada (graphique 2).¹⁰
- De même, 40 % des employeurs ont cité le manque d'exposition des jeunes aux possibilités de carrière dans le secteur comme un obstacle au recrutement. En revanche, seuls 27 % des employeurs au Canada ont fait état de ce défi.¹¹
- Le secteur agricole de la Nouvelle-Écosse affichait un taux de roulement volontaire de 13 % en 2022, un chiffre nettement supérieur au taux de roulement estimé à 7,7 % pour l'ensemble des secteurs au Canada.¹²

⁷ Enquête menée auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture en 2023 (n=21, 285). | ⁸ Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture de 2023 (n=27). | ⁹ Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture de 2023 (n=10). | ¹⁰ Enquête menée auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture en 2023 (n=25). | ¹¹ Enquête menée auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture en 2023 (n=25). | ¹² Le taux de roulement volontaire est le nombre de départs volontaires par rapport au nombre total de travailleurs au cours d'une année. Les départs volontaires concernent les travailleurs qui démissionnent, y compris les travailleurs saisonniers qui quittent l'entreprise avant la fin de leur contrat. Le taux de roulement a été calculé par industrie, puis pondéré en fonction de la part de l'industrie par province. Enquête menée auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture en 2023; Conference Board du Canada.

Graphique 2 : Le travail manuel et les bas salaires sont les principaux obstacles au recrutement.

Part des employeurs.

Q : Quels sont les cinq principaux facteurs qui rendent plus difficile le recrutement de travailleurs dans votre exploitation agricole?



Source : Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture, 2023.

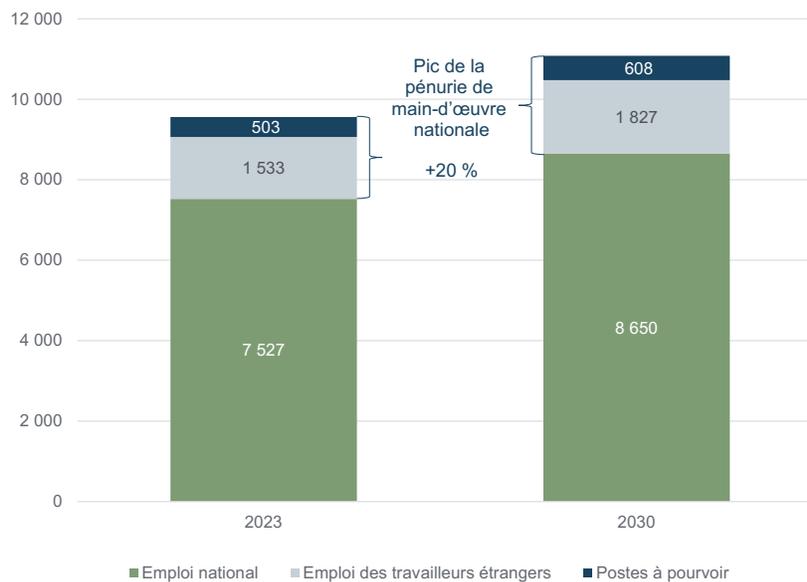


Prévisions du marché du travail

- La demande de main-d'œuvre devrait augmenter de 16 % au cours des huit prochaines années, passant de 9 600 en 2023 à 11 100 en 2030. La croissance la plus forte sera enregistrée dans les secteurs des fruits de verger et de la vigne, des serres et des pépinières, ainsi que de l'aquaculture.
- L'emploi national dans le secteur a chuté de 13 % entre 2021 et 2022 en raison des répercussions de l'ouragan Fiona. Il devrait se redresser au cours des quelques prochaines années pour atteindre 8 500 travailleurs en 2024, après quoi la croissance ralentira pour n'atteindre que 8 650 travailleurs en 2030 en raison de la diminution de l'offre de main-d'œuvre.
- Plus d'un tiers (2 100 travailleurs) de la main-d'œuvre nationale actuelle du secteur devrait partir à la retraite entre 2023 et 2030. Ces départs à la retraite seront partiellement compensés par l'arrivée sur le marché du travail, d'ici 2030, de 180 immigrants et de 1 300 jeunes en fin de scolarité.¹³
- L'insuffisance de l'offre de main-d'œuvre nationale qui en résulte entraîne une augmentation prévue de la pénurie maximale de main-d'œuvre nationale de 20 % au cours des huit prochaines années, ce qui signifie que plus de 2 400 postes ne pourront pas être pourvus à l'échelle nationale en 2030 (graphique 3).
- L'emploi des travailleurs étrangers devrait augmenter, mais plus de 600 postes vacants sont attendus en 2030. Plus de la moitié de ces postes se situent dans le secteur de l'horticulture.
- Trente-cinq pour cent des postes vacants seront des postes d'ouvriers d'élevage et de récolte, 29 % des postes d'ouvriers spécialisés dans l'élevage et d'opérateurs de machinerie agricole, et 18 % des postes d'ouvriers de serres et de pépinières.

Graphique 3 : Le pic de la pénurie de main-d'œuvre nationale augmente sur la période de prévision.

Nombre de travailleurs requis pendant la haute saison en Nouvelle-Écosse, prévisions.



Source : modèle des professions, des compétences et des technologies du Conference Board du Canada.

Le nombre de travailleurs étrangers comprend les travailleurs recrutés dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires et du Programme des travailleurs agricoles saisonniers. Ne comprend pas les immigrants ni les résidents permanents. Le nombre maximal de travailleurs étrangers est inférieur au total cumulatif des travailleurs employés au cours de l'année, car tous les travailleurs ne seront pas employés simultanément.

¹³ Les jeunes en fin de scolarité désignent les travailleurs ayant terminé leurs études (tous niveaux de scolarité confondus) et entrant sur le marché du travail.



Préparer la main-d'œuvre de demain

- La population des 15 à 24 ans en Nouvelle-Écosse devrait diminuer de 3 % au cours des huit prochaines années, alors qu'elle augmentera de 0,5 % dans le reste du Canada. La province dépendra fortement de l'immigration internationale pour renforcer sa population dans les années à venir. Par ailleurs, le fait d'attirer davantage d'immigrants dans le secteur de l'agriculture sera essentiel pour soutenir la main-d'œuvre nationale.
- Les employeurs de la province ont déjà du mal à trouver des travailleurs ayant une connaissance ou une expérience du secteur, en particulier parmi les jeunes. L'apprentissage intégré au travail, les stages et d'autres programmes de mentorat pourraient aider à exposer les jeunes aux possibilités de carrière en agriculture.

Définition du secteur agricole

La définition de l'agriculture du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (CCRHA) comprend la production végétale et animale (SCIAN 1111, 1112, 1113, 1114, 1119, 1121, 1122, 1123, 1124, 1125 et 1129), les services de soutien (SCIAN 1151 et 1152) et les industries agricoles de vente en gros (SCIAN 4111 et 4183).

À propos de cette fiche d'information

Les données citées dans la présente fiche d'information sont basées sur une étude sur l'information sur le marché du travail (IMT) qui a été entreprise entre mars et septembre 2023. Cette étude a consisté à modéliser la demande et l'offre de main-d'œuvre par province, par produit et par profession, à mener un sondage auprès de plus de 1 400 parties prenantes du secteur, à organiser cinq groupes de discussion régionaux et à valider les résultats au moyen de webinaires et d'une présentation par un groupe consultatif. Pour plus d'informations sur l'IMT agricole, veuillez consulter le site www.cahrc-ccrha.ca/fr/programmes/agri-imt.

L'étude a été entreprise par le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (CCRHA), un organisme sans but lucratif national qui s'occupe des questions relatives aux ressources humaines au sein des entreprises agricoles partout au Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Conseil et ses produits et services destinés au secteur agricole canadien, veuillez vous rendre à l'adresse www.cahrc-ccrha.ca.

Cette étude a été réalisée par le Conference Board du Canada, la principale organisation indépendante de recherche appliquée de notre pays. Grâce à l'utilisation de modèles de données sophistiqués, de prévisions de pointe et d'approches de recherche multiméthodes, il effectue des recherches pour aider les dirigeants à agir.



Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou par photocopie ou enregistrement, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation du CCRHA.

Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture

PUBLIÉ : FÉVRIER 2024

TÉL : 613.745.7457 | C : info@cahrc-ccrha.ca



Financé en partie par le gouvernement
du Canada par le biais du programme de
solutions pour la main d'œuvre sectorielle



Il est possible de télécharger le présent document sur www.cahrc-ccrha.ca | Tous droits réservés. © 2024 CCRHA

Crédits photo : [Vadim.Petrov](#) | [Marc](#) | [Danita Delimont](#)